Relevé de décisions du conseil municipal Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt

Le dix décembre, à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel de QUINGEY, après convocation ordinaire, sous la présidence de Sarah FAIVRE,

Étaient présents: Gilles ARNOULD, Samia BENMESSAOUDA, Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Sarah FAIVRE, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY, Chantal MARAUX, Philippe MATTHEY, Jean-Michel ROY, Vincent RUFFINONI

<u>Étaient absents excusés</u> : Nicolas DESCHAMPS (proc. à S. Faivre), Anne-Lise HUMBERT (proc. à E Chevroton), Claude SIMON (proc. à N. Kowal-Bondy)

Secrétaire de séance : Gilles Arnould

▶ Présentation Mr Gervais RPQS 2019

Présentation annulée et reportée, Mr Gervais étant excusé dans le cadre des mesures sanitaires.

> Approbation du compte rendu du 12 novembre 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2020 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Ce compte rendu est approuvé avec 13 voix pour, 2 abstentions par le conseil municipal.

> Avenant marchés ancienne bibliothèque

Rappel : les marchés de travaux concernant l'ancienne bibliothèque sont décomposés en 10 lots pour un total de travaux de 203 174.94 € HT.

Suite à des modifications sur les lots 5 et 1, il convient de faire des avenants comme suit :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant	Avenant	Moins-	Plus-	Montant €
			initial € HT	1	value	value	НТ
1	Gros œuvre, démolition	SNCB	43 136.80	3 578.63	806	2 105	48 014.43
5	Faux plafonds	MALENFER	2 421		319	369.96	2 471.96

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Approuve ces avenants
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire dans le cadre de cette proposition

➤ Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'année 2021-2022

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Quingey, d'une surface de 184.24 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier;

Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 19/12/2019. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages;

La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Compte tenu du nombre d'affouagiste potentiel pour l'année 2021-2022, la commission bois s'est réunie le 2 décembre 2020 et propose :

- la vente en bloc et sur pied des arbres marqués sur la parcelle 10 (grumes et houpiers vendus au bucheron),
- l'exploitation par les affouagistes des houpiers des parcelles 11, 12 et 15

Proposition de demander à l'ONF d'assurer la prestation d'assistance technique à donneur d'ordre nécessaire pour que l'ONF cube les bois.

Accord à l'unanimité des membres.

> Renouvellement bail TDF

La commune loue actuellement à TDF un terrain situé au lieu-dit « la côte » pour l'implantation d'un bâtiment et d'un pylône pour un montant de 7 730.33 € révisable en fonction de l'indice trimestriel du coût de la construction.

La durée du bail était de 12 ans (6 ans renouvelable 1 fois).

Le bail se termine au 1er janvier 2021.

Après négociation, TDF propose un bail pour une durée de 20 ans et un montant de 12 000 €. Après discussion sur la durée de ce bail, ce sujet est soumis au vote.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, avec 12 voix pour, 3 abstentions :

- Accepte l'avenant n°1 au bail TDF soit une durée de 20 ans à compter du 01 janvier 2021, pour un montant de loyer de 12 000 € par an, révisable chaque année en fonction de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE
- Autorise Mme le maire à signer cet avenant

Subventions associations et subventions exceptionnelles

Par délibération du 05 décembre 2018, le conseil municipal avait fixé les conditions d'attribution des subventions aux association sportives selon les critères comme suit :

*Généraux

- Siège social à Quingey
- Demande écrite de subvention par l'association
- Transmission du bilan financier de l'année n-1

- Compte rendu de l'assemblée générale
- Participation à la vie locale
- Avoir une convention d'utilisation ou de mise à disposition de locaux à jour
- Faire référence au maximum à la commune lors de la vie générale de l'association
- Fournir un RIB à chaque nouvelle demande

*Financiers

Forfait en fonction du nombre d'adhérents ou de licenciés 200 € si moins de 50 personnes 300 € de 50 à 100 personnes 400 € si au-delà de 100 personnes

A cela s'ajoute 30 € par jeune de moins de 18 ans résidant à Quingey

Par ailleurs une subvention de 300 € maximum est accordée pour toute organisation d'une manifestation sportive à caractère régional ou national et regroupant plus de 200 participants.

Ainsi que les subventions suivantes :

Ligue contre le cancer : 150€ Coupe de pouce alimentaire : 800€ Club du 3^{ème} âge : 100€ Harmonie la fraternelle : 450€ Amicale donneurs sang: 450€ Office culturel: 6 500 € Association médaillés militaires : Souvenir français: 75€ 75€ Union nationale anciens combattants: Anciens combattants AFN: 75 € 75€

Association cantonale: 75 €

anciens combattants

Subventions pas versées car mauvais RIB.

En date du 19 décembre 2019, suite au transfert de compétence de la CCLL, la commune avait décidée de reverser à l'identique les subventions aux associations et collège soit :

Tennis Quingey 500 €, QRC Roller 920 €, HBC Val de Loue 3 325 €, FC Val de Loue 3 430 €, CCSQ 2 790 €, Collège Félix Gaffiot 5 955 €.

JM Roy propose de reconduire ces subventions et propose des subventions exceptionnelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Décide d'attribuer des subventions exceptionnelles comme suit :
 - La Mal Lunée pour le Lunatic festival : la somme de 1 000 €
 - Gérald Cherubin Jeannette : la somme de 500 €
 - Coup de pouce alimentaire : subvention supplémentaire de 500 € soit un total pour l'année 2020 de 1 300 €
- Décide de reconduire les critères des subventions tels que définis dans les délibérations du 5 décembre 2018 (05-12-2018-004 et 005) ainsi que la délibération du 19 décembre (19-12-2019-005)
- Autorise Mme le maire à procéder aux mandatements

Logement communal réduction charges chauffage

Suite au relevé de compteur de la consommation de gaz et à la provision effectuée chaque mois, la facture de chauffage d'un locataire au château Nicolas est d'un montant de 2 177.60 € alors que les provisions sur 12 mois sont de 1 800 €, ce locataire se voit donc facturer la somme supplémentaire de 377.60 € (réparti sur les loyers de novembre et décembre 2020).

Ce locataire demande un geste à la commune étant donné que ce surcoût provient d'un dysfonctionnement sur la chaudière.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- Accepte de ne pas facturer le montant des charges de chauffage supplémentaire aux provisions de l'année soit la somme de 377.60 €
- Autorise Mme le maire, à effectuer une réduction sur les charges de ce montant de 377.60 €.

Des devis seront étudiés pour le remplacement de cette chaudière.

➤ Renouvellement convention SPA

Convention à renouveler chaque année, pour que la SPA accueille les chiens en état de divagation sur le territoire de la commune, le coût était de 0.35 € par an et par habitant, le conseil d'administration de la SPA a décidé une hausse des tarifs soit 0.50 € par an et par habitant soit une augmentation d'environ 219 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte le renouvellement de la convention avec la SPA de Besançon et de Franche-Comté, pour l'année 2020-2021, à raison de 0.50 € par an et par habitant
- Autorise le Maire à signer la convention

Informations du maire

- Club de foot : Une rencontre a eu lieu concernant les aménagements à venir sur le terrain d'honneur.
- Gendarmerie : suite à la consultation 13 candidats ont répondu, la réunion pour le choix des 3 candidats retenus pour effectuer une offre est le 05 janvier 2021, ces candidats seront auditionnés.
- Création d'une association « bonne route », l'objectif est de faire interdire la circulation des camions en transit sur la RN 83.
 - Un compte leur sera créé pour un accès à la photocopieuse de la mairie.

Questions diverses

- Jean-Michel Roy:
 - Demande si le marché des saisons de ce vendredi 18 décembre doit être maintenu, accord mais sans buvette
 - La salle culturelle sera fermée du 11 janvier au 05 mars 2021 pour les travaux d'isolation de la toiture

Marc Jacquot :

- Les travaux du CMS ont commencé par le désamiantage qui durera 15 jours
- Moini: la clôture en piquet de la pâture du nouveau parc 6 est terminée. Ce parc sera une zone de transition entre la forêt et la pelouse sèche pour favoriser l'habitat des espèces protégées, les chèvres viendront sporadiquement l'entretenir.
 Le GR passera dans ce parc, des portillons seront aménagés pour permettre le passage des promeneurs. Un arbre remarquable est situé dans ce parc, il est appelé « arbre magique » de par sa forme très particulière, il sera dans un espace protégé des chèvres, une aire sensibilisation à destination des enfants sera créée au pied de l'arbre.
 La transhumance des chèvres entre Moini et Lombard est prévu mi-avril.
 La naissance des chevreaux est prévue fin janvier.

• Nathalie Kowal-Bondy:

La commission tourisme de la CCLL se met en place avec 8 groupes projets ouverts à tous les élus. Il reste des disponibilités sur certains groupes. Le groupe 8 est déficitaire.

• Vincent Ruffinoni fait part d'une demande pour un abri bus vers l'établissement de Santé, ce sujet sera à voir en commission travaux afin d'étudier entre autres le lieu d'installation.

Fin de séance à 22 : 50